

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-04-10-12**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

**Etaient absents excusés** : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEAUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM)

**Etaient absents** : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : VENTE DE PARCELLES AU BAILLEUR SOCIAL 3F NORMANVIE (EX SODINEUF)**

Le bailleur social 3F NORMANVIE va démolir l'immeuble Du Bellay et les 3 immeubles de la résidence Bel Air, et reconstruire 45 logements individuels et individuels superposés avec stationnement privatif.

Afin de réaliser cette opération, la commune va vendre au bailleur social, la parcelle attenante, immatriculée A428, d'une superficie de 4765m<sup>2</sup> pour un prix global de 100 000 euros, selon l'estimation de France Domaines. Les frais sont à la charge de l'acheteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'estimation du pôle d'évaluation des finances publiques en date du 28/04/2021, à hauteur d'environ 20 euros €/m<sup>2</sup>, et une valeur globale de 100 000 euros,

Considérant la délibération du conseil d'administration de Sodineuf (devenu depuis 3F Normandie) en date du 27/04/2022,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide la vente au bailleur social 3F Normandie, de la parcelle A428, d'une superficie de 4 765m<sup>2</sup> pour le prix global de 100 000 euros, tous frais à la charge de l'acheteur,
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer l'acte de vente et tout autre acte ou décision, qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat